



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 68 – MAI 2022**

Recueil publié le 19 mai 2022

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL N° 68 – MAI 2022**  
Recueil publié le 19 mai 2022

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**CABINET DU PREFET**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES  
SOLIDARITES (DDETS)**

Arrêté N°2D22-DDETS- 68 portant subdélégation de signature en matière financière au nom  
du Préfet



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

**Arrêté N°2022-DEETS- 68  
portant subdélégation de signature en matière financière au nom du Préfet**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY, Préfet de la Vendée ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Nicolas DROUART, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, sur les fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation des services de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas DROUART, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable d'unité opérationnelle (RUO) départementale et du pouvoir d'adjudicateur ;

## Arrête

### Article 1 :

En application de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas DROUART, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable d'unité opérationnelle (RUO) départementale et du pouvoir d'adjudicateur et sous réserve des dispositions de ses articles 3 à 6, délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas DROUART, directeur départemental l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée, à Monsieur Philippe CAILLON, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée et à Monsieur Meidhi VERMEULEN, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas DROUART, directeur départemental l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée, de Monsieur Philippe CAILLON, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée et de Monsieur Meidhi VERMEULEN, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée, délégation de signature est donnée nominativement aux responsables suivants, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Madame Laure MARTINEAU, responsable du pôle accompagnement et inclusion,
- Madame Dorothée BOUHIER, responsable adjointe du pôle accompagnement et inclusion,

pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme (BOP) :

- BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité »
- BOP 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
- BOP 157 « Handicap et dépendance »
- BOP 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- BOP 183 « Protection maladie »
- BOP 303 « Immigration et asile »
- BOP 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »
- BOP 364 «Cohésion»

### Article 3 :

Une délégation est donnée aux agents ci-après désignés :

-Madame Laure MARTINEAU

-Madame Dorothée BOUHIER

-Madame Emilie LELORE

- Madame Morgane CHARLET
- Madame Alexia THOMAS
- Madame Martine SAPIN
- Madame Emilie BOUDAUD
- Madame Vanessa LE SAUCE
- Madame Isabelle FRAIGNEAU
- Monsieur Michel BOILLEREAU
- Madame Fabienne BUFFARAL
- Madame Enora POULIQUEN

à effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat, CHORUS – formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers rattachés à l'unité opérationnelle (UO) DDETS de la Vendée et dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 4 :

La directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au directeur départemental des finances publiques de la Vendée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche sur Yon, le 18 mai 2022

Le directeur départemental de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la Vendée

Nicolas DROUART

